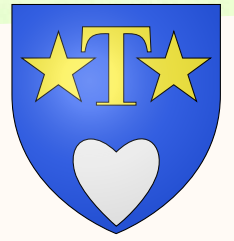


Mars 2026 - n°172

# DIETWILLER

Bulletin mensuel



© Muriel Desplau

25 avril

Matinée Citoyenne & « L'Alsace se (ra)conte »

Fête  
du Sureau

✿ 24 MAI ✿

31 mai

Bodies in urban spaces & Skatepark



© Béa Borgers

## SOMMAIRE

Infos mairie	p. 2
Évènements	p. 3 à 4
Évènements (Filature Nomade)	p. 5
Agenda	p. 6
Compte-rendu du Conseil Municipal	p. 7 à 12
Urbanisme	p. 13
Saviez-vous que ?	p. 14 à 15
Informations pratiques	p. 16

## MERCI

Une seule liste s'est présentée à Dietwiller le 15 mars 2026. J'ai eu l'honneur de la conduire et elle a logiquement pu être élue. Je tiens à remercier les électeurs et électrices dietwillerois qui se sont tout de même déplacés et ont ainsi fait le choix de nous soutenir et nous faire confiance dans la conduite aux destinées de Dietwiller pour les prochaines années.

J'adresse mes remerciements à tous les électeurs et électrices qui ont pris le temps de faire leur devoir de citoyen en se déplaçant aux urnes. Avec un taux de participation de 54 %, Dietwiller se hisse au dessus de la moyenne nationale. Je tiens à saluer ceux qui ont voté « blanc », pour exprimer leur désaccord concernant notre programme. Nous nous efforcerons d'être aussi à leur écoute.

Vendredi 20 mars 2026, ainsi que la loi l'exige, notre conseil municipal d'installation s'est mis en place avec une équipe municipale en partie renouvelée.

*Avec toute l'équipe municipale,  
nous sommes très heureux de pouvoir  
achever nos projets et de continuer  
d'œuvrer pour l'intérêt général.*

Votre Maire  
Christian Frantz

## INFOS MAIRIE

- **Horaires :**  
lundi 13h30 - 18h  
mardi 9h - 12h et 13h30 - 19h  
mercredi la mairie est fermée  
jeudi 16h - 18h  
vendredi 9h - 12h et 14h - 18h  
samedi la mairie est fermée
- 42, rue du Général de Gaulle, 68440 Dietwiller  
► Renseignements : 03 89 26 88 88  
► Adresse mail : [mairie@dietwiller.fr](mailto:mairie@dietwiller.fr)  
► Site internet : [www.mairie-dietwiller.fr](http://www.mairie-dietwiller.fr)  
► Page Facebook Dietwiller Infos : [www.facebook.com/infosdietwiller](http://www.facebook.com/infosdietwiller)  
Le bulletin est consultable sur le site internet

## CCAS

La commune est dotée d'un **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**.

Il apporte une aide financière, sociale et/ou familiale aux habitants qui en ont besoin. La nature et le montant des aides attribuées, ainsi que le nom des bénéficiaires, restent confidentiels.

Vous souhaitez faire appel au CCAS ?  
Tél. : 03 89 26 88 88



## MATINÉE CITOYENNE

### AU PROGRAMME

- Travaux de nettoyage
- Plantation
- Désherbage
- Réparation et construction
- Opération Haut-Rhin propre

Un programme plus détaillé arrivera par la suite, en attendant n'hésitez pas à vous inscrire !

**Les tâches à effectuer sont accessibles à tous !**

Inscriptions : mairie - 03 89 26 88 88



**SAM. 25 AVRIL 2026 - 8H À 12H**  
**RDV PLACE ALLEMANS-DU-DROPT**  
**À DIETWILLER**



La matinée s'achèvera par un déjeuner tous ensemble, offert par la municipalité.

## FESTIVAL « L'ALSACE SE (RA)CONTE »

### CONTE

Organisé par la CeA et dédié aux arts de la parole, ce festival est un temps fort de la saison culturelle alsacienne. Thème de cette nouvelle édition : le rêve.

À Dietwiller :

**“Sur les chemins du rêve” Conte de Claire Leray**

*Quand la nuit tombe, les chemins du rêve, comme les étoiles, s'illuminent...*

*Laissez-vous guider par le fil d'une ambiance toute tissée de merveilleux, entre mots et notes, pour cheminer dans cet ailleurs à portée de cils ! Des contes comme des petites lucioles, pour éveiller, inspirer, offrir un refuge ou une bulle de magie au cœur de l'ombre. Des contes comme des petits cailloux blancs qui brillent sous la lune pour affronter nos cauchemars et rêver de lendemains qui chantent.*

**SPECTACLE DE CONTE - À PARTIR DE 7 ANS - GRATUIT**

Renseignements et réservations en mairie au 03 89 26 88 88



**SAM. 25 AVRIL 2026 - À 17H**  
**À LA VIEILLE TOUR DE DIETWILLER**  
À la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

Programme complet à travers l'Alsace :  
<https://www.alsace.eu/actualites/festival-contes-l-alsace-se-raconte/>

## FÊTE DU SUREAU HOLDRA FASCHT UN BRENNESLA FESCHT

Une fête qui met à l'honneur les plantes sauvages à consommer ou à utiliser au quotidien.

Exposants - ateliers cuisine - conférences - jeux pour les enfants - restauration

*Le programme complet arrive bientôt !*



Nous cherchons des bénévoles pour la préparation de la fête, la restauration, la vente de boissons et le rangement.  
Renseignements : **Raymonde Seiler** - 06 10 39 33 25



### À VOS AGENDAS !

**DIM. 24 MAI 2026**  
**PLACE ALLEMANS-DU-DROPT**  
**À DIETWILLER**

### CLÉMENT PETIBON EXPO



Du sam. 7 mars au dim. 3 mai 2026



- ▶ Samedi de 14h à 18h
- ▶ Dimanche de 11h à 18h (brunch à 11h)

Visite en semaine sur RDV  
Tél. : 06 19 46 54 32

**Galerie Barina à DIETWILLER**  
**36 rue du Général de Gaulle**

### BOUGER POUR LE CERVEAU



L'association Kap'Espoir organise un événement sportif et solidaire, au profit de la recherche sur le cerveau. Une journée pour bouger, partager, se rencontrer... et transformer l'énergie collective en espoir concret !

- ▶ Circuits de marche/course de 5 km & 10 km
- ▶ Parcours Personnes à Mobilité Réduite
- ▶ Parcours Kids
- ▶ Restauration & Animations



**DIM. 26 AVRIL 2026 - 9H**  
**RDV SALLE COMMUNALE BI'S JOBBIS**  
**À KAPPELEN**

### LA NATURE PRÈS DE CHEZ MOI



- ▶ Avril à novembre 2026
- ▶ Sorties « nature »
- ▶ Gratuite sur inscription
- ▶ Proposées par m2A

En compagnie d'un animateur professionnel, ces évasions bucoliques s'adressent à tous les publics, enfants, adolescents, adultes, familles...

Programme complet et inscriptions :  
<https://www.m2a.fr/environnement/biodiversite-milieux-naturels/la-nature-pres-de-chez-moi>

### LOTO DE L'AS SCHLIERBACH



Animé par Coco. Ouverture des portes 1h avant



- ▶ Sam. 25 avril 2026 - 20h
- ▶ Dim. 26 avril 2026 - 14h

**Salle des Fêtes de SCHLIERBACH**

## BODIES IN URBAN SPACES PERFORMANCE



PERFORMANCE CHORÉGRAPHIQUE - DURÉE 1H30

Vingt-cinq performeur-euses prennent possession du mobilier urbain et des bâtiments de Mulhouse.

Après New York, Dubaï et Séoul, le chorégraphe Willi Dorner imagine une nouvelle manière d'investir les rues de Mulhouse.

Ce spectacle déambulatoire se compose de défis physiques et de chorégraphies collectives inattendues.



Spectacle proposé **gratuitement** par la Municipalité, via son partenariat « Filature Nomade » avec la Filature de Mulhouse, Scène Nationale.

- ▶ Renseignements et réservations en mairie  
Tél. : 03 89 26 88 88
- ▶ Départ au bout de la place du Marché, à l'angle du pont de la Fidélité et de la rue Descartes

Plus d'infos sur : <https://www.lafilature.org/programme/bodies-in-urban-spaces>

**DIM. 31 MAI 2026 - 14H**  
**DANS LES RUES ET LES BÂTIMENTS DE MULHOUSE**

## SKATEPARK



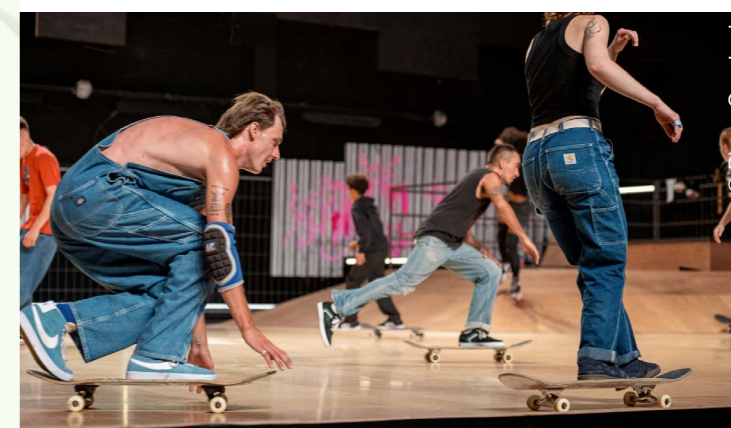
SKATE/DANSE/MUSIQUE - DURÉE 1H10 - DÈS 8 ANS

La chorégraphe Mette Ingvarsten transforme La Filature en skatepark. Au croisement des cultures urbaines et de la danse contemporaine, ce spectacle souffle un vent de liberté. Avec elle, nous plongeons dans une pièce hybride : mi-ballet, mi-rave party !



Spectacle proposé à **tarif réduit** par la Municipalité, via son partenariat « Filature Nomade » avec la Filature de Mulhouse, Scène Nationale.

- ▶ Adultes - 14€ (au lieu de 29€)
- ▶ Jeunes - 9€ (au lieu de 12€)
- ▶ Bénéficiaires du RSA - 12€
- ▶ Renseignements et réservations en mairie  
Tél. : 03 89 26 88 88



Plus d'infos sur : <https://www.lafilature.org/programme/skatepark>

**DIM. 31 MAI 2026 - 17H**  
**À LA FILATURE, SCÈNE NATIONALE**  
**20 ALLÉE NATHAN KATZ, MULHOUSE**



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 20 mars 2026 à 20h

Ce résumé ne remplace pas le procès-verbal complet qui sera approuvé à la prochaine séance du Conseil Municipal et sera disponible sur le site de la mairie : <https://www.mairie-dietwiller.fr/>

### Résultats du premier tour de scrutin

Votants : 15 – Suffrage blanc : 1 – Exprimés : 14  
Élu : Christian FRANTZ : 14

### Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Christian FRANTZ a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### 3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Christian FRANTZ élu maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### Nombre d'adjoints

Le président a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire. A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

### Résultats du premier tour de scrutin

Votants : 15 – Suffrage blanc : 0 – Exprimés : 15  
Élue : Liste Raymonde SEILER : 15

### Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Raymonde SEILER.

- 1<sup>er</sup> adjointe : Raymonde SEILER
- 2<sup>e</sup> adjoint : Alain MORILLON
- 3<sup>e</sup> adjointe : Emmanuelle BONDUELLE
- 4<sup>e</sup> adjoint : Richard LIEBY

Étaient présents : Michel BOBIN, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Christian FRANTZ, Elodie GERUM, Nathalie HUCK, Richard LIEBY, Alain MORILLON, Claude SCHULLER, Raymonde SEILER, Anne-Sophie VAUTRAIN.

Absents excusés avec procuration : André BECK procuration à Richard LIEBY ; Céline MANKOUR procuration à Claude SCHULLER ; Guillaume POIMBOEUF procuration à Emmanuelle BONDUELLE ; Philippe HOERNER procuration à Elodie DEMARE.

En présence de : Thomas ROELLINGER, Catherine GUNTZ, Paul-Bernard MUNCH (l'Alsace).

Convocation du 16/03/2026

### 1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Claude SCHULLER, membre présent le plus âgé du Conseil Municipal qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Raymonde SEILER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### 2. Élection du maire

#### Appel nominal des membres du conseil

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie (Quorum : 8 présents).

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Elodie GERUM et M. Michel BOBIN.

#### Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Avril	Sam. 25	8h - 12h	Matinée Citoyenne	Dietwiller
		17h	Conte - Festival l'Alsace se (ra)conte	Dietwiller
	Dim. 26	20h	LOTO de l'AS Schlierbach	Salle des fêtes de Schlierbach
		14h		
		9h	Bouger pour le Cerveau	Kappelen
Mai	Jeu. 14 au Lun. 18	/	Voyage du Jumelage	Allemans-du-Dropt
	Dim. 24	10h - 18h	Fête du Sureau	Dietwiller
	Dim. 31	14h	Bodies in urban spaces	Mulhouse
		17h	Skatepark	La Filature, Mulhouse
Juin	Sam. 20	9h - 12h	Démonstration de taille Arboriculteurs de Dietwiller & environs	Dietwiller
	Dim. 21	19h	Fête de la Musique	Dietwiller
Juillet	Lun. 13	19h	Fête Tricolore	Dietwiller
	Mer. 15	16h30 - 19h	Don du sang	Salle des fêtes de Dietwiller
Septembre	Sam. 19	/	Les Dietwilleroises	Dietwiller

## 4. Observations et réclamations

Néant.

## 5. Clôture du procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints

Le présent procès-verbal a été dressé et clos le 20 mars 2026, à 20 heures 30 minutes.

## 6. Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur le Maire fait la lecture de la charte de l' élu local.

## 7. Indemnités du maire

Suite à la loi n° 2025- du 22 décembre 2025 qui revalorise les indemnités des maires, le barème applicable est le suivant :

- **Population de référence à DIETWILLER au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 1 385 habitants**
- Population de 1 000 à 3 499 habitants - Taux (en % de l'indice) : 55,7%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le montant des indemnités de fonction du maire est fixé au taux suivant : **maire : 51 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (valeur au 20/03/2026 : 2 096,37 € brut/mois).**

## 8. Indemnité des adjoints

Suite à la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l' élu local qui revalorise les indemnités des adjoints et qui modifie le calcul de l'enveloppe indemnitaire, le barème applicable est le suivant :

- Population de 1 000 à 3 499 habitants - Taux maximum (en % de l'indice) : 21,38 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que le montant des indemnités de fonction des adjoints est fixé pour chaque adjoint, au taux suivant : **adjoints : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (valeur au 20/03/2026 : 878,83 € brut/mois).**

## 9. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Aux termes de l'article L 2121-29 du CGCT, « le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Le Conseil Municipal est donc investi d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Monsieur le Maire peut subdéléguer les attributions qui lui sont confiées par délégation du Conseil Municipal, sauf disposition contraire de la délibération du Conseil Municipal.

Comme il s'agit de pouvoirs délégués, le maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ».

Les actes ainsi pris par le maire par délégation du Conseil Municipal sont assujettis aux mêmes conditions de contrôle et de publicité que les délibérations habituelles, c'est-à-dire qu'ils doivent donner lieu à transmission à l'autorité préfectorale ainsi qu'à affichage et publication.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes **(la numérotation correspond à celle de l'article L2122-22 du CGCT) :**

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ; **sans limites ;**

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; **pour des montants inférieurs à 10 000 € HT ;**

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ; **dans la limite de 10 000 € ;**

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ; **lorsque l'exercice de ce droit consiste à ne pas préempter un bien ;**

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ; **dans la limite de 10 000 € ;**

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions ; **pour des montants inférieurs à 10 000 € ;**

27° De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme

relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ; **sans limite ;**

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du Conseil Municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation ; **pour des montants inférieurs à 100 € ;**

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil Municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 27 mars 2026 à 20h

Ce résumé ne remplace pas le procès-verbal complet qui sera approuvé à la prochaine séance du Conseil Municipal et sera disponible sur le site de la mairie : <https://www.mairie-dietwiller.fr/>

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : : Raymonde SEILER, Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, Richard LIEBY, adjoints Claude SCHULLER, André BECK, Céline MANKOUR, Nathalie HUCK, Philippe HOERNER, Elodie DEMARE, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux.

Absents excusés avec procuration : Michel BOBIN procuration à Christian FRANTZ ; Guillaume POIMBOEUF procuration à Emmanuelle BONDUELLE.

Absents excusés sans procuration : *néant*.

En présence de : Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 - présents : 13

Mme Raymonde SEILER est désignée comme secrétaire de séance.

Convocation du 23/03/2026

### 1. Approbation du procès-verbal du 19 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

### 3. Désignation des délégués de la commune de DIETWILLER

A l'unanimité des membres présents et représentés, il a été décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Le nombre de délégués titulaires ou suppléants dépend des statuts de chaque organisme où la commune est représentée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit les délégués suivants :

- **ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin)**  
Christian FRANTZ (titulaire), Richard LIEBY (suppléant)
- **AFUT (Agence d'Urbanisme de Mulhouse)**  
Christian FRANTZ (titulaire), Richard LIEBY (suppléant)
- **Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigades vertes)**  
Christian FRANTZ (titulaire), Elodie GERUM (suppléante)
- **SIVU des Sapeurs-pompiers de Landser, Schlierbach, Dietwiller, Steinbrunn-le-Bas**

Christian FRANTZ (titulaire), Alain MORILLON (titulaire), André BECK (suppléant), Elodie GERUM (suppléante)

- **CCISPV (Comité Consultatif Intercommunal des Sapeurs-Pompiers Volontaires)**  
Alain Morillon (titulaire), André BECK (suppléant), Elodie GERUM (suppléante)
- **Syndicat Territoire d'Energie Alsace**  
Richard LIEBY, Alain MORILLON
- **SCIN (Syndicat des Communes de l'Île Napoléon)**  
Christian FRANTZ, Michel BOBIN, André BECK
- **Syndicat des Cours d'Eau du Sundgau Oriental**  
Christian FRANTZ (titulaire), Nathalie HUCK (suppléante)
- **Syndicat Intercommunal de Habsheim et environs (collège)**  
Emmanuelle BONDUELLE (titulaire), Anne-Sophie VAUTRAIN (titulaire), Nathalie HUCK (suppléante), Philippe HOERNER (suppléant)
- **L'Île aux copains (Périscolaire)**  
Emmanuelle BONDUELLE (titulaire), Elodie DEMARE (suppléante)
- **Les Copains d'Abord (hors temps scolaire)**  
Anne-Sophie VAUTRAIN.

### 4. Constitutions des Commissions (Travaux, Jeunesse et Sport, Embellissement du village, Urbanisme, Environnement, Culture événements, Communication)

Pour information, les délégations suivantes ont été attribuées aux adjoints et à des Conseillers municipaux.

Mme Raymonde SEILER, 1<sup>re</sup> adjointe est déléguée :

- à la culture,
- à l'environnement,
- à l'embellissement du village,
- pour présider les séances du CCAS en cas d'absence du maire.

M. Alain MORILLON, 2<sup>e</sup> adjoint, est délégué :

- pour traiter toutes les affaires se rapportant à la sécurité de la commune de Dietwiller,
- pour la gestion de la salle des fêtes,
- pour l'encadrement du personnel technique.

Il est nommé correspondant « défense » et « incendie et secours ».

Mme Emmanuelle BONDUELLE, 3<sup>e</sup> adjointe, est déléguée :

- à la communication,
- aux relations avec les associations,
- aux affaires scolaires et aux relations avec le périscolaire.

M. Richard LIEBY, 4<sup>e</sup> adjoint, est délégué :

- pour traiter toutes les affaires se rapportant aux affaires agricoles, à la forêt,
- à l'entretien et aux travaux des bâtiments communaux,
- à l'entretien et aux travaux de voirie.

Mme Elodie GERUM reste nommée « Référente des Espèces à enjeu pour la santé humaine ».

### Désignation des membres des commissions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la candidature et désigne les membres des commissions, comme suit :

#### Commission urbanisme, instruction des dossiers, Plan Local d'Urbanisme PLUi

Responsable : Christian FRANTZ, Maire  
Richard LIEBY, Claude SCHULLER, André BECK, Elodie GERUM.

#### Commission travaux et suivi des travaux - bâtiments

Responsable : Richard LIEBY, adjoint  
Alain MORILLON, Christian FRANTZ

#### Commission voirie

Responsable : Richard LIEBY, adjoint  
Alain MORILLON, Christian FRANTZ, Elodie GERUM

#### Commission environnement, embellissement du village

Responsable : Raymonde SEILER, adjointe  
Elodie GERUM, Elodie DEMARE, Céline MANKOUR

#### Commission Culture, événementiel

Responsable : Raymonde SEILER, adjointe  
Nathalie HUCK, Elodie DEMARE, Anne-Sophie VAUTRAIN, Céline MANKOUR, André BECK

#### Commission Communication (bulletin mensuel et annuel, site internet)

Responsable : Emmanuelle BONDUELLE, adjointe  
Anne-Sophie VAUTRAIN, Raymonde SEILER, Philippe HOERNER

#### Commission Agrandissement du cimetière

Responsable : Christian FRANTZ, Maire  
Céline MANKOUR, Alain MORILLON, Richard LIEBY, Raymonde SEILER.

### 5. Commission Consultative Communale de la Chasse (4C)

#### Désignation de 2 délégués minimum

Le droit local Alsace-Moselle de la chasse déroge très largement au droit général applicable dans les autres départements.

La commune, dans le cadre de son pouvoir d'administration du territoire de chasse, a la possibilité de donner en location le ou les lots de chasse communaux par convention de gré à gré, par appel d'offres ou par adjudication publique. Les baux de chasse sont consentis pour une durée de 9 ans (2024-2033). Le produit de la location de la chasse (1 500 € à Dietwiller) est reversé à la CAAA (Caisse d'Assurance d'Accidents Agricoles – Alsace Moselle).

La Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) est présidée par Monsieur le Maire, Christian FRANTZ, membre de droit. Elle comprend des membres du Conseil Municipal (2 minimum) et des personnalités qualifiées représentant les services concernés par la gestion cynégétique. (chasseurs, exploitants agricoles, propriétaires forestiers, ONF, OFB, etc.).

Deux membres du Conseil Municipal proposent leur candidature : Elodie GERUM et Richard LIEBY

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### 6. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

#### Fixation du nombre de membres et désignation de 4 membres du Conseil Municipal

Le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Social) a été créé lors de la séance du 28 septembre 1995. Cette structure permet de venir en aide à des personnes en difficulté. Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS.

#### Fixation du nombre de membres du CCAS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Les membres non élus sont désignés par le Maire, après affichage pour informer les associations familiales, de retraités, de personnes handicapées et qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions.

**Une liste de 4 membres du Conseil Municipal propose sa candidature :** Raymonde SEILER, Emmanuelle BONDUELLE, Claude SCHULLER, André BECK.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal..

### 7. Association Foncière : le Maire + désignation de 3 titulaires et 2 suppléants

Ce point est reporté de l'ordre du jour, dans l'attente de la liste proposée par la Chambre d'Agriculture.

### 8. Groupement de commande « achat d'électricité et services associés » Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

#### Avenant n°1

m2A est actuellement coordonnateur d'un groupement de commandes pour la fourniture en électricité au nom de 40 membres : communes de m2A et m2A.

La convention de groupement de commandes a été approuvée par délibération du Conseil Municipal de Dietwiller le 13/02/2020 pour une durée illimitée.

L'article 6 de cette convention permet sa modification par avenant. Ces modifications doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. L'objet de l'avenant n°1 proposé est d'inclure à la convention constitutive du groupement de commandes la possibilité d'intégrer un nouveau membre contributeur qui ne soit pas une commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération. Une telle adhésion sera toutefois soumise pour accord aux communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération. « A défaut d'opposition dans un délai d'un mois à compter de la communication d'adhésion, celle-ci est réputée acceptée. »

L'intégration de nouveaux membres doit permettre d'accentuer les économies d'échelle que la massification de ces achats permet.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

## 9. Groupement de commande « achat de gaz et services associés » Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

### Avenant n°1

m2A est actuellement coordonnateur d'un groupement de commandes pour la fourniture en gaz naturel au nom de 29 membres : Communes de m2A et m2A.

La convention de groupement de commandes a été approuvée par délibération du Conseil Municipal de Dietwiller le 19/06/2014 pour une durée illimitée.

L'article 6 de cette convention permet sa modification par avenant. Ces modifications doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. L'objet de l'avenant n°1 proposé est d'inclure à la convention constitutive du groupement de commandes la possibilité d'intégrer un nouveau membre contributeur qui ne soit pas une commune membre de Mulhouse Alsace Agglomération. Une telle adhésion sera toutefois soumise pour accord aux communes membres de Mulhouse Alsace Agglomération. « A défaut d'opposition dans un délai d'un mois à compter de la communication d'adhésion, celle-ci est réputée acceptée. »

L'intégration de nouveaux membres doit permettre d'accentuer les économies d'échelle que la massification de ces achats permet.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

## 10. Divers

**Ecoles :** 42 élèves sont prévus à l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2026.

### Travaux

- **Moulin :** démontage de la charpente pour réparation en atelier
- **Grange :** les enduits intérieurs doivent être réalisés dans les prochaines semaines

### Événements

- **Matinée Citoyenne** le samedi 25 avril
- **Festival « l'Alsace se (ra)conte » :** Conte à la Vieille Tour, samedi 25 avril à 17h
- **Fête du Sureau :** dimanche 24 mai
- **Fête de la musique :** dimanche 21 juin
- **Fête tricolore :** lundi 13 juillet
- **Les Dietwilleroises,** samedi 19 septembre
- **1,2,3 Bougez ! :** vendredi 25 au dimanche 27 septembre (toute la semaine pour les écoles), une collecte de dons est prévue au profit de l'antenne locale de CARITAS Alsace.

**Vieille Tour :** le Conseil de fabrique va ouvrir le chœur au public de 10h à 18h, tous les dimanches et jours fériés à partir de Pâques.

**Frelon asiatique :** des pièges à frelons seront installés à plusieurs emplacements dans le village, au printemps. L'objectif est de capturer les reines avant la construction des nids secondaires.

**Date du prochain Conseil Municipal : vendredi 24 avril 2026.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.



N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	Accordé le / Refusé le
DP 26 00001	2 rue du Raisin	16/01/2026	Construction d'une piscine	<b>Accordé le</b> 13/02/2026
DP 26 00003	24 rue du Chêne Vert	21/01/2026	Agrandissement et modification de l'aspect extérieur	<b>Accordé le</b> 13/02/2026
DP 26 00004	8 impasse des Eglantines	23/01/2026	Réfection toiture, isolation extérieure et ravalement des façades	<b>Accordé le</b> 13/02/2026
DP 26 00006	10a impasse du Muhlbach	16/02/2026	Ravalement des façades	<b>Accordé le</b> 20/02/2026
PC 23 D0005-M01	rue des Genévriers Reckholdergass	10/10/2025	Modification du permis construire 2 petits collectifs de 16 logements en R+1+combles	<b>Accordé le</b> 20/02/2026
CU 26 00002	10 rue des Pâturages	12/02/2026	CU d'information	<b>Accordé le</b> 24/02/2026
CU 26 00003	72 rue du Général de Gaulle	12/02/2026	CU d'information	<b>Accordé le</b> 24/02/2026
PC 26 00001	28 rue des Genévriers Reckholdergass	21/01/2026	Construction d'une maison avec garage	<b>Accordé le</b> 27/02/2026
DP 26 00007	37 rue des Pâturages	17/02/2026	Construction d'une piscine	<b>Accordé le</b> 16/03/2026
DP 26 00008	15a rue du Général de Gaulle	17/02/2026	Extension d'une maison individuelle	<b>Accordé le</b> 16/03/2026
CU 26 00004	Weiherbach Mittelteil	19/02/2026	CU d'information	<b>Accordé le</b> 16/03/2026
CU 26 00005	Weiherbach Mittelteil	19/02/2026	CU d'information	<b>Accordé le</b> 16/03/2026
CU 26 00006	Grosse Aue	19/02/2026	CU d'information	<b>Accordé le</b> 16/03/2026
DP 26 00005	4a rue du Jura	13/02/2026	Installation d'une pergola	<b>Accordé le</b> 16/03/2026

## Dématérialisation des demandes d'urbanisme

La commune, en lien avec le service instructeur, met en place une instruction dématérialisée.

Après avoir créé un compte, vous pouvez saisir votre demande d'urbanisme en ligne (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) et joindre les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier. Le dépôt sur le guichet unique vous permettra de suivre l'avancée de votre dossier, jusqu'à la décision de l'administration. Il sera possible également de déclarer l'ouverture de chantier, l'achèvement des travaux et de consulter les demandes précédentes.

Il est bien entendu toujours possible de déposer vos dossiers « papier » en Mairie.

Demande en ligne: <https://ilenapoleon.geosphere.fr/guichet-scjn>

Nous vous rappelons que tous les travaux de construction (clôture, piscine, abri de jardin,...) et de modification de l'aspect extérieur (ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets,...) doivent faire l'objet d'une demande en mairie.



# SAVIEZ-VOUS QUE ?

## LES DIETWILLEROISES 5<sup>e</sup> ÉDITION

La 5<sup>e</sup> édition de notre COURSE / MARCHÉ se tiendra le samedi 19 septembre 2026.

*Prêt(es) à fouler à nouveau les 5km de notre circuit ?!*

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DEPUIS LE 1<sup>er</sup> AVRIL SUR :  
<https://lesmulhousiennes.com/> (catégorie « Course ou Marche A DISTANCE »)

Si vous envisagez de vous inscrire aux Mulhousiennes le dimanche 20 septembre, vous pouvez aussi venir aux Dietwilleroises, la veille, sans coût supplémentaire !

Renseignements : Stéphanie RECK  
Tél. : 06 16 37 33 22  
Email : [lesdietwilleroises@gmail.com](mailto:lesdietwilleroises@gmail.com)



## VIEILLE TOUR



### Ouverture au public

Le chœur de la Vieille Tour est ouvert au public de 10h à 18h, les dimanches et jours fériés, à compter du weekend de Pâques.

## VENTE DE COMPOSTEURS 2026

Le Sivom Mulhouse Sud Alsace et m2A proposent aux habitants de l'Agglomération un composteur de 400 litres à un prix préférentiel de 15 € (contre 51 € dans le commerce). Chaque composteur est fourni avec un bio-seau et des conseils d'utilisation élaborés par un professionnel du compost.

**Réservation obligatoire du composteur sur :**  
<https://sivom-mulhouse.fr/dechets/le-compostage/>

**Récupération entre 14h et 17h :**  
Station de traitement des eaux usées (Ecopôle)  
RD39 - 1, Route de Chalampé à SAUSHEIM

**Dates de récupération :**

- ▶ Mercredi 15 avril 2026
- ▶ Mercredi 29 avril 2026
- ▶ Mercredi 20 mai 2026
- ▶ Mercredi 3 juin 2026
- ▶ Mercredi 24 juin 2026



## PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ - RECOMMANDATIONS DE LA LPO

Du 16 mars au 31 août

**Je ne taille pas ma haie**



Le printemps est là. Oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes, araignées trouvent le gîte et le couvert dans les arbres et les haies de nos jardins, en particulier au printemps et en été, périodes de reproduction et de nidification.

La Ligue de Protection des Oiseaux recommande par conséquent de suspendre les travaux de taille des haies et des arbres de mi-mars à fin août, et de réserver une partie sauvage dans le jardin.



## LUTTER CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE



### CONSEILS DES BRIGADES VERTES

- ▶ **Vider 2 fois par semaine les réceptacles extérieurs :** Les coupelles sous les pots de fleurs et de plantes, les pots avec réserve d'eau, les pieds de parasols, les plis de bâches, les décorations de jardin...
- ▶ **Ranger à l'abri de la pluie :** Les outils de jardin, les contenants tels que les caisses, les cendriers, les poubelles, les pots de fleurs inutilisés, les objets divers tels que les pneumatiques, les jouets d'enfants, les gamelles pour animaux
- ▶ **Entretenir et curer pour faciliter les écoulements des eaux :** les gouttières, les chéneaux, les rigoles, les siphons d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines, les pompes de relevage, les systèmes d'arrosage, les piscines hors d'usage et bassins d'agrément (autre option : y mettre des poissons)
- ▶ **Couvrir hermétiquement** avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un tissu maintenu par des tendeurs : les récupérateurs d'eau de pluie, les cuves, les bidons...

Pour en savoir plus :  
<https://applimoustique.brigade-verte.fr/>

## ATELIERS BUREAUTIQUE

Organisés par l'ACL Schlierbach

Pratique de PowerPoint, Excel et Word. Apporter son ordinateur avec une version déjà installée des programmes utilisés.

- ▶ **En petit groupe - 1h30**
- ▶ **Mercredis : 10h, 15h ou 19h**
- ▶ Sessions gratuites (cotisation annuelle à l'ACL demandée)

Informations : Thierry CAULET  
Tél. : 06 07 99 00 74  
Email : [tcaulet@orange.fr](mailto:tcaulet@orange.fr)



# SAVIEZ-VOUS QUE ?

## BAC JAUNE : CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU TRI 12 MARS 2026

Le service de gestion des déchets de m2A a effectué un contrôle du contenant des bacs jaunes, dans différentes rues de la commune. **Le tri était conforme dans 86% des bacs contrôlés.**

**Déchets NON CONFORMES** découverts lors du contrôle : Essuie-tout, mouchoirs en papier, jouets, cotons tige, chaussettes, mégots, mandarines, carottes, sacs contenant des restes de repas

**Déchets AUTORISÉS** dans le bac jaune :

- ▶ Les emballages en plastique : bouteilles, bidons, sachets, film plastique, barquettes, les emballages alimentaires
- ▶ Les emballages en métal : boîtes de conserve, canettes, barquettes alu, aérosols vides, bidons de sirop
- ▶ Les papiers : journaux...
- ▶ Les emballages en carton : boîtes pizza...

Il est également important de bien vider les contenants avant de les déposer dans le bac. La présence de liquide alourdit la masse de déchets et perturbe le recyclage.

*Merci pour vos efforts et bravo aux « bons trieurs » !*

**Collecte du recyclable :  
jeudi matin – semaine impaire**



## JOBS D'ÉTÉ m2A



Afin de renforcer ses équipes durant la période estivale, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) recrute des étudiants, principalement pour des contrats d'un mois à temps plein.

**Conditions pour postuler :**

- ▶ avoir au moins 18 ans lors de la prise de fonction,
- ▶ être scolarisé durant l'année 2025-2026,
- ▶ ne pas avoir déjà travaillé pour m2A.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au mercredi 20 mai 2026 et à déposer sur :

<https://www.m2a.fr/economie/offres-emploi/emplois-ete/>



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Passage de la balayeuse

La balayeuse passera dans notre village le **mardi 14 avril 2026**.

Merci de ne pas garer vos voitures sur la chaussée.



## Déchetterie verte de Dietwiller

Mercredi & Samedi de 14h à 17h

ZA Dietwiller/Schlierbach  
Rue de la Hardt, Dietwiller



## Enlèvement des encombrants

La collecte d'encombrants en porte-à-porte, **pour les personnes âgées ou handicapées** ne pouvant se déplacer, a lieu **le lundi, tous les 2 mois**.

La prochaine collecte aura lieu **le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026**. Elle est limitée à 1m<sup>3</sup> par foyer. Attention, les appareils électriques ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de **sortir les objets la veille** et de bien vouloir **appeler en mairie** pour vous faire connaître, au plus tard, le jeudi 28 mai 2026 avant 12h.

Tél. : 03 89 26 88 88

## LA TOUR de Pizz' by Steph

- ▶ Lundi : 16h-20h à **Habsheim**
- ▶ Mardi : 16h-20h30 à **Dietwiller**
- ▶ Mercredi : 16h-20h30 à **Habsheim**
- ▶ Jeudi : 16h-20h30 à **Eschentzwiller**
- ▶ Vendredi : 16h-21h à **Dietwiller**
- ▶ Samedi : **FERMÉ**
- ▶ Dimanche : 16h-20h30 à **Magstatt-le-Haut**

Place Allemans-du-Dropt à Dietwiller.

### Commandes :

Sur Messenger de 9h à 16h

Tél. à partir de 16h : 06 25 76 40 45



## ECURIE DU BOIS DORE

Centre équestre « Le Bois Doré »

Route Nationale - Dietwiller / Tél. : 06 15 64 03 35



## L'attirance

Pose d'ongles de salon

10A impasse du Muhlbach  
à Dietwiller

Tél. : 06 35 15 68 55

## ⚠ Activités et comportements bruyants ⚠

L'arrêté municipal n° 036/2018 stipule que **les travaux de bricolage, de jardinage** réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils thermiques ou électriques sont autorisés : **du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h à 12h et de 13h30 à 20h**.

Les travaux de bricolage, de jardinage et activités ayant pour origine un chantier de travaux publics ou privés réalisés par des professionnels sont autorisés du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 7h à 19h. Les travaux agricoles réalisés par ou pour le compte d'une exploitation agricole professionnelle ne sont pas soumis à des restrictions horaires.

**Bennes à verre** : dépôt autorisé de 8h à 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés).

**Pour la tranquillité entre voisins, optons pour quelques règles de civisme :**

- ▶ ne pas pratiquer des jeux extérieurs bruyants (basket etc...) à l'heure du déjeuner et tard le soir,
- ▶ ne pas mettre trop fort le volume des postes de radio et de musique,
- ▶ neutraliser les aboiements intempestifs des chiens,
- ▶ discuter de manière discrète quand on est à l'extérieur, tard le soir.



## Alsace Pergolas (Pergolas, store, BSO, volets)



25 rue du chêne vert, Dietwiller

Contact : Laurent MARTINEZ

Tél. : 06 07 80 90 78

Email : [contact@alsacepergolas.fr](mailto:contact@alsacepergolas.fr)

Site web : [www.alsacepergolas.fr](http://www.alsacepergolas.fr)



## Maité Institut

- ▶ Epilations / Teintures Cils / Sourcils
- ▶ Soins du Visage / Corps

23 rue des Pâturages, Dietwiller

Tél. : 07 67 69 46 30

## La boutique de mamie Lucie

Bijoux artisanaux en pierres naturelles, minéraux, encens, lampes en sel d'Himalaya, objets spirituels...  
Lithothérapie et soins énergétiques (magnétisme)

3 rue du raisin à DIETWILLER

Tél. : 06 84 79 79 35



## Caro, coiffeuse à domicile de Dietwiller



« une coupe sans bouger de chez soi, simple et rapide »

Services et Tarifs sur Facebook

Tél. : 06 86 24 44 03